

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



MAIRIE  
DE  
SAINT-ESTÈVE-JANSON  
13610

Téléphone 04 42 61 97 03

Télécopie 04 42 61 88 74

email : mairie.sej@saint-estève-janson.com

## ARRETE n° 109 /2023

### Portant réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Saint-Estève-Janson

**Nous**, Martine Cesari Maire de la Commune de Saint-Estève-Janson,  
**Vu**, l'article L.2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu**, l'ensemble des décrets formant le Code de la Route  
**Vu**, le code de la voirie routière  
**Vu**, la demande de l'entreprise SAS FILIPPI TP 58 chemin de gavède 84240 ANSOUIS en date du 28 septembre 2023 pour le compte de la SARL MBP  
**Vu**, l'arrêté n° 28/2007 en date du 24 novembre 2007 portant définition du périmètre d'agglomération

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 - OBJET DE L'ARRETE

L'entreprise SAS FILIPPI TP est autorisée à occuper la chaussée du chemin des Tarrasses pour la création de réseau télécom.

**L'autorisation est valable  
Du 09 octobre au 11 octobre 2023**

La circulation doit rester ouverte en permanence. Un alternat par feux tricolores sera mis en place selon les normes en vigueur pour assurer la sécurité des usagers.

#### ARTICLE 2 - REGLEMENTATION

Les panneaux de signalisation routière concernant les informations pour les usagers sont à la charge de l'entreprise et devront être posés selon les règles de circulation.

#### ARTICLE 3 - AMPLIATIONS

Le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de la commune de La Roque d'Anthéron.  
Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

#### ARTICLE 4 – EXECUTION

Le responsable du service technique, l'adjoint aux travaux et le Maire sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Estève-Janson,  
Le 28 septembre 2023.

Pour le maire et par délégation,  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean-Claude FARADIAN.

